
CHAPITRE 4

4. ANALYSE DES RISQUES

En conformité avec l'article 10 de la Loi sur la sécurité incendie, le schéma fait état du recensement, de l'évaluation et du classement des risques d'incendie présents sur le territoire. De plus, il précise leur localisation de manière à connaître la vulnérabilité des différents secteurs et à identifier ceux où il y a un risque de conflagration de l'incendie. Un tel exercice permet de mieux cibler les mesures de prévention et d'autoprotection à prévoir dans le cadre de la planification en sécurité incendie. Il permet également d'apporter des ajustements dans les procédures de déploiement des ressources, le cas échéant.

4.1 EXPLICATIONS (SOURCE : ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES)

La couverture des risques d'incendie et, par conséquent, l'organisation des différents aspects de la sécurité incendie ne peuvent raisonnablement être planifiées pour un territoire donné sans une connaissance préalable de la nature et de l'importance des risques que l'on y retrouve. C'est pourquoi la Loi sur la sécurité incendie fait du recensement, de l'évaluation et du classement des risques d'incendie présents sur le territoire les premiers ingrédients du schéma de couverture de risques.

Plus que toute autre considération, l'analyse des risques contribue à la prise de décisions objectives sur le degré d'acceptabilité d'une partie d'entre eux et sur les mesures à prendre afin de réduire l'occurrence ou l'impact de certains types d'incendie.

L'analyse des risques concerne plus particulièrement les considérations relatives :

- à la classification des risques;
- aux caractéristiques particulières de certains risques et aux mesures d'atténuation;
- aux mesures et aux mécanismes d'autoprotection;
- aux mesures et aux mécanismes de détection rapide de l'incendie et de transmission de l'alerte au service de sécurité incendie.

Dès que l'on souhaite procéder à une gestion des risques se pose la difficulté de définir ce qu'il convient de retenir comme étant un «risque». Une définition adaptée aux besoins spécifiques de la sécurité incendie se révèle d'autant plus nécessaire que le concept de

«risque» sert à des usages variés non seulement dans ce secteur, mais dans les domaines de la santé, de la sécurité civile ou de la protection de l'environnement, voire dans les milieux de la finance et de l'assurance.

Dans son acception la plus courante, le risque est défini comme «un danger éventuel plus ou moins prévisible». Il va sans dire que la planification de mesures de prévention ou de procédures d'interventions de secours ne saurait se satisfaire d'une définition aussi large. Particulièrement dans le domaine de l'incendie où la nature du danger est quand même connue d'avance et où le risque peut, au minimum, être associé à des agents particuliers. Aussi, la plupart des disciplines qui doivent préciser la notion de risque à des fins de planification stratégique ou opérationnelle optent généralement pour une définition intégrant, d'une part, la probabilité qu'un événement donné survienne et d'autre part, la gravité des effets néfastes qui pourraient en découler sur la santé, les biens matériels ou l'environnement. Dans cet esprit, le risque d'incendie devient donc le produit de la probabilité que survienne un incendie dans un bâtiment donné et les conséquences susceptibles de s'ensuivre.

Mais probabilité et conséquences ne représentent encore que des dimensions assez abstraites du risque, dimensions qu'il convient de circonscrire dans leurs manifestations concrètes, idéalement mesurables, propres au phénomène et aux fins qui nous occupent, c'est-à-dire l'incendie. On se rappellera, en effet, que la loi prévoit la proposition, par le ministre de la Sécurité publique, d'une classification des risques d'incendie (voir le tableau 4-1). Or, une telle classification ne présentera un intérêt empirique ou ne sera véritablement fonctionnelle pour les organisations municipales que dans la mesure où elle pourra faire référence à des phénomènes tangibles.

En accord avec une pratique déjà répandue dans le milieu de la sécurité incendie, il y a lieu, dans cette perspective, de considérer l'usage des bâtiments en tant que paramètre de base. Il faut, en effet, constater que, au Québec, les plus grandes organisations dans ce domaine utilisent déjà des méthodes de classification des risques fondées sur l'usage de chaque bâtiment susceptible d'être la proie des flammes, paramètre auquel viennent ordinairement se greffer quelques critères relatifs au nombre potentiel d'occupants, au nombre d'étages, à la superficie totale du bâtiment et à la présence de matières dangereuses.

Bien que ces méthodes puissent donner lieu à un nombre variable de catégories de risques, elles présentent l'avantage, sur le plan de l'intervention, de permettre une estimation de l'ampleur des ressources (personnel, débit d'eau, équipement d'intervention) à déployer lors d'un incendie.

De manière générale, il ressort de ces classifications que les infrastructures de transport et de services publics ainsi que les bâtiments détachés ou jumelés, de deux étages ou moins, affectés à un usage résidentiel, constituent des risques faibles, nécessitant le déploiement d'une force de frappe minimale en cas d'incendie. Se retrouvent dans une catégorie intermédiaire et sont assimilables à des risques dits moyens, tous les immeubles résidentiels d'au plus six étages, de même que les bâtiments d'au plus trois étages affectés à un usage commercial, industriel ou institutionnel et dont l'aire n'excède pas 600 mètres carrés.

Nécessitant habituellement un large déploiement de ressources humaines et matérielles afin de procéder à l'évacuation des occupants ou de prévenir les dangers de conflagration en cas d'incendie, les risques élevés regroupent les maisons de chambres, les hôtels, les églises, les hôpitaux, les écoles ainsi que tous les bâtiments de sept étages ou plus.

Sont aussi considérés d'emblée comme des risques élevés les établissements industriels et les entrepôts renfermant des matières dangereuses.

TABEAU 4-1 : CLASSIFICATION DES RISQUES D'INCENDIE (PROPOSÉE PAR LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE)

Classification	Description	Type de bâtiment
RISQUES FAIBLES	Très petits bâtiments, très espacés Bâtiments résidentiels, de 1 ou 2 logements, de 1 ou 2 étages, détachés	Hangars, garages Résidences unifamiliales détachées, de 1 ou 2 logements, chalets, maisons mobiles, maisons de chambres de moins de 5 personnes
RISQUES MOYENS	Bâtiments d'au plus 3 étages et dont l'aire au sol est d'au plus 600 m ²	Résidences unifamiliales attachées de 2 ou 3 étages Immeubles de 8 logements ou moins, maisons de chambres (5 à 9 chambres) Établissements industriels du Groupe F, division 3 (ateliers, entrepôts, salles de vente, etc.)
RISQUES ÉLEVÉS	Bâtiments dont l'aire au sol est de plus de 600 m ² Bâtiments de 4 à 6 étages Lieux où les occupants sont normalement aptes à évacuer Lieux sans quantité significative de matières dangereuses	Établissements commerciaux Établissements d'affaires Immeubles de 9 logements ou plus, maisons de chambres (10 chambres ou plus), motels Établissements industriels du Groupe F, division 2 (ateliers, garages de réparations, imprimeries, stations-service, etc.), bâtiments agricoles
RISQUES TRÈS ÉLEVÉS	Bâtiments de plus de 6 étages ou présentant un risque élevé de conflagration Lieux où les occupants ne peuvent évacuer d'eux-mêmes Lieux impliquant une évacuation difficile en raison du nombre élevé d'occupants Lieux où les matières dangereuses sont susceptibles de se retrouver Lieux où l'impact d'un incendie est susceptible d'affecter le fonctionnement de la communauté	Établissements d'affaires, édifices attenants dans des vieux quartiers Hôpitaux, centres d'accueil, résidences supervisées, établissements de détention Centres commerciaux de plus de 45 magasins, hôtels, écoles, garderies, églises Établissements industriels du Groupe F, division 1 (entrepôts de matières dangereuses, usine de peinture, usines de produits chimiques, meuneries, etc.) Usines de traitement des eaux, installations portuaires

Selon le classement des usages principaux du Code national du bâtiment (CNB-1995)

Une analyse des incendies survenus au Québec au cours de la dernière décennie confirme l'existence d'une relation relativement étroite entre les paramètres utilisés – et les classes de risques qu'ils déterminent – et les deux dimensions fondamentales du risque d'incendie, c'est-à-dire la probabilité et les conséquences.

Si, par exemple, en raison de sa présence généralisée sur le territoire québécois, le bungalow constitue le théâtre de près de 68 % des incendies, la probabilité que survienne un incendie dans un tel bâtiment reste néanmoins relativement faible, très en deçà de la probabilité qu'un pareil sinistre se déclare dans un établissement à vocation industrielle.

Pour la période comprise entre 1992 et 1999, le taux d'incendie observable dans le secteur résidentiel est en effet de l'ordre de 3,08 par 1 000 bâtiments, comparativement à un taux de 15,78 dans le secteur commercial et de 41,68 dans le secteur industriel. C'est dire que les immeubles commerciaux et les établissements industriels présentent

respectivement cinq fois et 13 fois plus de probabilité d'être touchés par un incendie que les maisons d'habitation.

Afin de mieux saisir les particularités de l'occupation du territoire de la MRC et de la répartition des diverses activités humaines et économiques, prêtons-nous à un rapide survol des différentes collectivités qui l'habitent.

4.2 DESCRIPTION SOMMAIRE DES RISQUES PRÉSENTS DANS LES MUNICIPALITÉS

4.2.1 L'Islet

La municipalité de L'Islet est située dans la partie ouest de la MRC de L'Islet. Elle occupe une superficie de 119,52 km² et on y retrouve 17 entreprises manufacturières spécialisées dans les secteurs de la transformation de meubles, dans l'usinage, dans les pièces moulées et dans plusieurs autres secteurs.

On compte environ 218 établissements répartis dans les secteurs du commerce et des services, principalement dans la santé et les services sociaux, les services personnels et entrepreneurs, dans l'alimentation et les commerces au détail, les restaurants et l'hébergement.

4.2.2 Saint-Adalbert

La municipalité de Saint-Adalbert est située dans la partie sud de la MRC et occupe une superficie de 213,95 km². Sur son territoire, on retrouve trois entreprises manufacturières œuvrant principalement dans la transformation de matières ligneuses. On compte environ 23 commerces et services dont quatre dans les services personnels et entrepreneurs, deux dans la restauration, l'hébergement et le commerce de détail et sept dans l'industrie du transport.

4.2.3 Saint-Aubert

La municipalité de Saint-Aubert a une superficie totale de 97,15 km². Les principaux secteurs d'activité économique sont l'agriculture avec 54 exploitations et l'industrie manufacturière reposant essentiellement sur la transformation de la ressource forestière. On y retrouve aussi 53 commerces et services dont 18 dans les services personnels et

entrepreneurs, huit dans le transport, quatre dans le commerce de détail et quatre dans la restauration et l'hébergement.

La villégiature est très développée sur ce territoire puisqu'on y compte environ 400 chalets dont la majorité est située au Lac Trois-Saumons.

4.2.4 Saint-Cyrille-de-Lessard

La municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard a une superficie totale de 228,95 km². On y retrouve 20 exploitations agricoles et deux entreprises manufacturières. Il existe environ 33 commerces et services dont, entre autres, dix dans les services personnels et entrepreneurs et six dans l'alimentation et le commerce de détail.

4.2.5 Saint-Damase-de-L'Islet

La municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet a une superficie totale de 259,72 km² dont la superficie forestière est l'une des plus importantes de la MRC. On retrouve environ 31 exploitations agricoles dont 20 en acériculture, deux industries manufacturières et 14 commerces et services. Par ailleurs, le secteur du transport est important avec 5 entreprises œuvrant dans ce domaine.

4.2.6 Sainte-Félicité

La municipalité de Sainte-Félicité a une superficie totale de 95,82 km², dont 50,96 km², soit 53,18 %, est recouvert de forêt. On y retrouve 18 exploitations agricoles dont la majorité opère dans l'acériculture. Environ 14 commerces et services diversifiés offrent des services de base aux citoyens.

4.2.7 Saint-Jean-Port-Joli

La municipalité de Saint-Jean-Port-Joli est localisée dans le secteur nord de la MRC. Sa superficie totale est de 68,55 km² et on y retrouve 61 exploitations agricoles, 23 entreprises manufacturières, 310 commerces et services dont 31 dans la restauration et l'hébergement. L'industrie touristique constitue l'un des secteurs d'activité économique principaux de la municipalité.

4.2.8 Sainte-Louise

La municipalité de Sainte-Louise a une superficie totale de 73,03 km². On y retrouve environ 39 exploitations agricoles dont 18 en production bovine. Près de 45 % de la superficie de la municipalité est sous le couvert forestier. Les secteurs des services et des commerces sont représentés par environ 25 entreprises offrant une bonne diversité de produits aux citoyens.

4.2.9 Saint-Marcel

La municipalité de Saint-Marcel a une superficie totale de 178,86 km². On y retrouve environ 36 exploitations agricoles et 15 commerces et services. La présence des lacs d'Apic et Fontaine-Claire a permis le développement de la villégiature et on y retrouve de nombreux chalets et résidences secondaires.

4.2.10 Saint-Omer

La municipalité de Saint-Omer est localisée dans le secteur sud. Sa superficie totale est de 125,35 km² et on y retrouve environ 67 exploitations agricoles dont la majorité dans l'acériculture et deux entreprises manufacturières. Sur son territoire, les activités de chasse attirent de nombreux villégiateurs.

4.2.11 Saint-Pamphile

La ville de Saint-Pamphile est localisée dans le secteur sud de la MRC. Sa superficie totale est de 136,8 km². On y retrouve 45 exploitations agricoles dont 15 entreprises en production bovine, 13 entreprises manufacturières principalement dans les secteurs de la transformation du bois et du textile. On retrouve également 129 commerces et services dont 31 dans les services personnels et entrepreneurs, 21 dans le transport, 12 dans l'alimentation et les commerces de détail et sept dans la restauration et l'hébergement.

4.2.12 Sainte-Perpétue

La municipalité de Sainte-Perpétue est localisée dans le secteur sud. Sa superficie totale est de 284,51 km². On y retrouve environ 67 exploitations agricoles, cinq entreprises manufacturières et environ 76 commerces et services. La municipalité possède un parc

industriel qui accueille une industrie de transformation du bois. On y retrouve des infrastructures récréatives telles que le centre régional de plein air et un club de motoneige d'envergure régionale.

4.2.13 Saint-Roch-des-Aulnaies

La municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies est localisée dans le secteur nord de la MRC et sa superficie totale est de 48,45 km². Elle a, sur son territoire, plus d'une centaine de bâtiments principaux à valeur patrimoniale localisés en bordure ou à proximité de la route 132, dont plusieurs maisons ancestrales en pierre. On retrouve environ 28 exploitations agricoles dont 15 en production bovine. On retrouve également cinq entreprises manufacturières et de nombreux services professionnels dans des domaines variés tels que la comptabilité, les soins vétérinaires, les assurances et les soins de santé. On y retrouve un important terrain de camping ainsi que de nombreux chalets.

4.2.14 Tourville

La municipalité de Tourville est localisée dans le secteur sud. La superficie totale de la municipalité est de 161,5 km², dont un vaste territoire forestier réparti sur plus de 114 km². On y retrouve environ 67 exploitations agricoles dont la majorité dans l'acériculture, deux entreprises manufacturières et environ 20 commerces et services répartis dans tous les domaines.

Le Centre sportif le Jasmin est construit en bois rond usiné de type scandinave, a une capacité d'accueil de 175 personnes et abrite un restaurant, deux grandes salles de réunion, un comptoir d'information touristique, des services sanitaires et un poste d'essence.

4.3 CLASSEMENT DES RISQUES – MRC DE L'ISLET

Au cours des dernières années, l'ensemble des bâtiments consignés au rôle d'évaluation sur le territoire a été classifié afin de confirmer l'affectation de la catégorie de risque. L'inspection des bâtiments sur le territoire permet de valider les informations se rapportant à la catégorisation des risques. Les risques sont illustrés sur la carte jointe à la fin du schéma.

Comme le démontre le tableau ci-dessous, l'affectation la plus commune du parc immobilier est d'usage résidentiel, lequel appartient à la catégorie des risques faibles. Ces risques sont présents dans le périmètre urbain de chaque municipalité.

TABLEAU 4-2 : NOMBRE DE BÂTIMENTS (P.U.) – CLASSIFICATION DES RISQUES PAR CATÉGORIE – 2011

Municipalités	Faible	Moyen	Élevé		Très élevé	Total
			Bât.agric.	Autres		
L'Islet	868	136	10	38	24	1 076
Saint-Adalbert	103	18	2	10	5	138
Saint-Aubert	209	26	2	9	4	250
Saint-Cyrille-de-Lessard	134	27	1	12	5	179
Saint-Damase-de-L'Islet	99	20	1	15	4	139
Sainte-Félicité	38	8	2	3	3	54
Saint-Jean-Port-Joli	753	171	8	52	27	1 011
Sainte-Louise	112	16	3	6	6	143
Saint-Marcel	60	14	1	8	3	86
Saint-Omer	33	7	1	1	2	44
Saint-Pamphile	609	116	8	62	11	806
Sainte-Perpétue	400	70	4	27	13	514
Saint-Roch-des-Aulnaies	123	17	1	8	5	154
Tourville	148	30	1	8	2	189
Grand total	3 689	676	45	259	114	4 783

Source : service de l'évaluation de la MRC de L'Islet

Les constats suivants se dégagent de ce tableau :

- 77,1 % des risques dans les périmètres urbains sont faibles;
- 14,1 % des risques dans les périmètres urbains sont moyens;
- 6,4 % des risques dans les périmètres urbains sont élevés;
- 2,4 % des risques dans les périmètres urbains sont très élevés.

Ces pourcentages font référence au tableau 4-2, qui considère seulement le périmètre urbain par rapport au tableau 6-1 qui tient compte de l'ensemble des bâtiments à visiter.

Il est à noter que le nombre de risques identifiés dans chacune des catégories provient de données fournies par le service d'évaluation de la MRC. Bien que ces chiffres possèdent un haut taux d'exactitude, il est fort probable que le nombre de risques de ces catégories puisse varier quelque peu. Seule une visite de l'ensemble de ces risques permettra d'obtenir un portrait véritable et exact, mais pouvant s'échelonner sur 5 années pour son obtention

complète. Par conséquent, il se pourrait que le nombre d'heures d'inspection dédiées à chaque catégorie puisse varier sensiblement chaque année selon, d'une part, des modifications au nombre de risques, et d'autre part, de l'ajout des nouvelles constructions.

4.4 ANALYSE DES RISQUES EN DÉSINCARCÉRATION

En désincarcération, les principaux risques sont les routes nationales du territoire. Une grande proportion des accidents surviennent sur l'autoroute 20, les routes 132, 204, 216 et 285. Plusieurs facteurs de risques causent les accidents routiers. Premièrement, le fort débit de circulation journalier dans ces secteurs augmente les risques d'accidents. De plus, la présence d'animaux sauvages sur les routes, la vitesse imprudente, les facultés affaiblies sont aussi des causes d'accident.

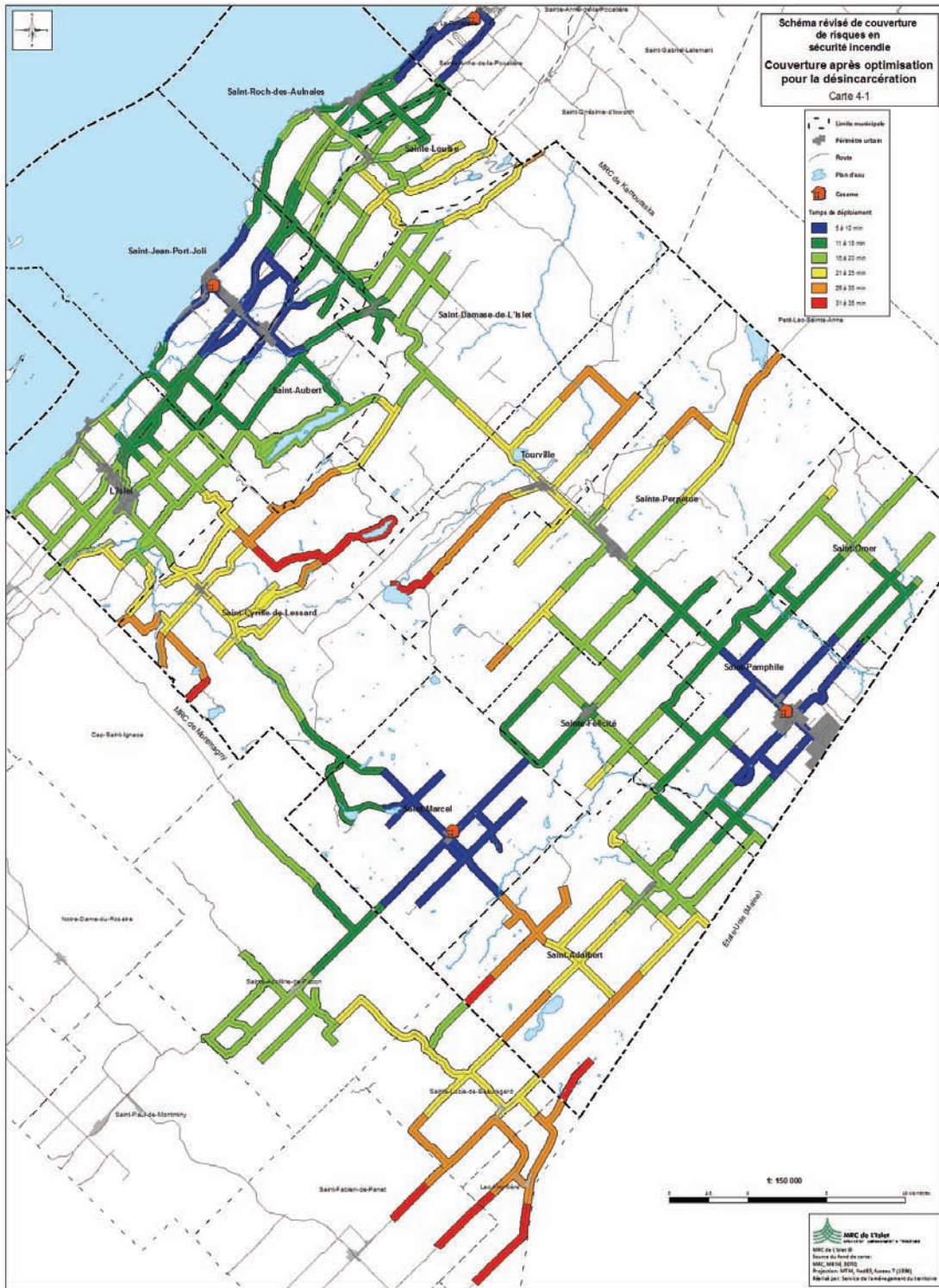
De plus, selon les données statistiques de la Sûreté du Québec de 2012, les principaux sites ou secteurs à risques sont les suivants :

- la route 204 dans le secteur du restaurant Normandin;
- la route 204 entre Saint-Aubert et le chemin Arago à Saint-Damase-de-L'Islet;
- l'intersection des routes 204 et 132 en été, à cause de la cohabitation des automobiles, des piétons et des cyclistes;
- la route 204 dans le secteur de Saint-Pamphile à cause de la vitesse;
- la route 285 entre l'intersection de la route 132 et l'autoroute 20 dans le secteur de L'Islet.

**TABLEAU 4-3 : SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE OFFRANT LA
DÉSINCARCÉRATION**

Services de sécurité incendie offrant la désincarcération	Municipalités desservies
Saint-Jean-Port-Joli	Saint-Jean-Port-Joli Saint-Aubert Saint-Damase-de-L'Islet Saint-Roch-des-Aulnaies (en partie) Sainte-Louise (en partie) L'Islet Saint-Cyrille-de-Lessard (en partie)
Saint-Marcel	Saint-Marcel Saint-Cyrille-de-Lessard (en partie) Sainte-Félicité (en partie)...à venir Sainte-Lucie (MRC Montmagny) Lac Frontière (MRC Montmagny) Sainte-Apolline (MRC Montmagny)
Saint-Pamphile	Saint-Pamphile Sainte-Perpétue Sainte-Félicité (en partie) Tourville (en partie) Saint-Adalbert Saint-Omer

CARTE 4-1 : COUVERTURE APRÈS OPTIMISATION POUR LA DÉSINCARCÉRATION



Orientations à tenir compte dans la planification en sécurité incendie

- **Soumettre à une vérification et/ou une inspection tous les bâtiments (tous les risques) dans chaque municipalité de la MRC.**
- **Avoir des mesures de prévention particulières ou additionnelles dans les secteurs où les interventions pourraient être problématiques.**
- **Faire la promotion au recours à des mesures d'autoprotection dans les entreprises et les institutions de la région.**
- **Prévoir des mesures de sensibilisation et d'autoprotection pour les exploitations agricoles.**
- **Développer des outils dans le but de comptabiliser des données sur les appels en désincarcération, feux de véhicules routiers, feux d'herbe et de forêt et d'établir des statistiques.**
- **Maintenir les procédures opérationnelles de manière à prévoir le déploiement des ressources en fonction des risques à couvrir, de la disponibilité des pompiers, des distances à parcourir et des sources d'alimentation en eau disponibles dans les différentes parties du territoire.**